

AVIS AU PUBLIC

enquête publique organisant la procédure préalable au classement du site de l'Eperon sur le territoire de la commune de LURS.

Par arrêté préfectoral n°2013-2805 du 24 décembre 2013 une enquête publique organisant la procédure préalable au classement du site de l'Eperon sur le territoire de la commune de LURS sera ouverte **du 27 janvier 2014 au 25 février 2014 inclus**.

Le dossier définissant les caractéristiques de l'opération, est consultable sur l'adresse de la Préfecture www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr (onglet publication/enquête publique autorisation et avis/liste des enquêtes en cours).

Les registres de l'enquête seront déposés dans la commune ci-dessous listée, pendant toute la durée de l'enquête :

- Lurs: du lundi au vendredi de 14h à 17h,

afin que toute personne puisse en prendre connaissance et consigner toutes observations sur les registres d'enquête mis à la disposition du public ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Lurs, siège de l'enquête, qui les annexera au registre. Ces observations devront lui parvenir avant la date de clôture de l'enquête (le cachet de la poste tiendra lieu de preuve de leur envoi dans le délai imparti).

Sont désignés par le Président du Tribunal Administratif de Marseille :

- Monsieur Jean HEULIN, retraité de l'Education Nationale, en qualité de commissaire enquêteur titulaire
- Monsieur Jean-Marie FENOT, Architecte DPLG – Adjoint au Chef du service départemental de l'architecture, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

en mairie de Lurs :

le lundi 27 janvier 2014 de 14h à 17h,

le mardi 4 février 2014 de 14h à 17 h,
le mercredi 12 février 2014 de 14h à 17 h
le samedi 22 février 2014 de 10h à 12 h,
le mardi 25 février 2014 de 14h à 17 h.

Une copie du rapport, et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de LURS, ainsi qu'à la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à Digne les Bains durant un an et sur www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr (onglet publication/enquête publique autorisation/liste des enquêtes en cours), à compter de la clôture de l'enquête, soit jusqu'au 25 février 2015 inclus.

La personne responsable du projet est le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement Provence – Alpes – Côte - d'Azur, DREAL-PACA, 16 rue Antoine Zattara CS 70248 – 13331 Marseille cedex 03 (contact : Monsieur Jean Yves VOURGERES tél 04-42-66-65-23), auprès de qui des informations peuvent être demandées.

A l'issue de l'enquête et des différentes consultations prévues dans le cadre de la procédure, le classement du site sera prononcé par décret en Conseil d'Etat. Cette servitude sera annexée aux documents d'urbanisme.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait, pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication, de la part du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence:

- du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- des conclusions motivées du commissaire enquêteur, dans un délai d'un an, après la clôture de l'enquête.